



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2024**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20240227

DELCCAS2024.02.27-3-DE

DELCCAS 2024.02.27 - 3 : Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Rosa JURADO, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Agnès CORBASSON, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange MOURGÈRE.

Etaient absents excusés : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, administrateur nommé.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2312-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et, notamment, son article 10,7 impliquant la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire,

VU le rapport d'orientation budgétaire, ci-joint,

CONSIDERANT l'obligation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2024,

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

Après examen et en avoir délibéré

A l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,




Hélène LÉRAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :
la réception en Préfecture le 28/02/2024
et de la publication électronique le 29/02/2024



Pour le Président,
Le Directeur,

